

- Règlement Intérieur –

Jocelyn Huet
École de Kinésiologie Intégrative
300 rue des Brusses
34090 Montpellier

RÈGLEMENT INTERIEUR ÉCOLE DE KINÉSIOLOGIE INTÉGRATIVE

PRÉAMBULE

Le présent règlement intérieur définit le cadre dans lequel se déroule la formation en Kinésiologie Intégrative.

Il a pour vocation de garantir un espace de travail respectueux, sécurisé et propice à l'expérience, à l'apprentissage et à la responsabilité individuelle.

La lecture attentive de ce règlement, sa signature et le paraphe de chaque page valent acceptation pleine et entière de ses termes, ainsi que du droit à l'image tel que défini ci-après.

VALEURS FONDATRICES DE L'ÉCOLE

L'École de Kinésiologie Intégrative est une école privée, ouverte à toute personne majeure, sans distinction d'ordre social, politique, culturel, ethnique ou religieux.

Elle propose une pédagogie expérientielle, fondée sur l'exploration, la pratique et l'intégration personnelle, dans le respect du rythme et du cheminement propre à chacun.

L'école favorise :

- l'autonomie,
- la responsabilité individuelle,
- l'absence de jugement et de compétition,
- la simplicité dans la relation,
- le respect de soi, des autres et du cadre.

Chaque participant est considéré comme responsable de son engagement et de son processus, au sein d'un espace collectif soutenant et respectueux.

LE RÔLE DE L'ENSEIGNANT

Le rôle de l'enseignant est de **poser et de tenir un cadre clair, sécurisant et exigeant**, permettant à chaque participant de développer sa propre capacité de perception, de discernement et de responsabilité.

L'enseignant ne propose pas de modèle à reproduire.

Il met à disposition des repères, des expériences, des mises en situation et des temps d'exploration favorisant l'autonomie et l'intégration personnelle.

Par son observation, sa présence et son écoute, il ajuste les apports pédagogiques lorsque cela est juste, sans se substituer au cheminement individuel de chaque participant.

L'enseignant accompagne le processus d'apprentissage **sans chercher à diriger, contrôler ou produire un résultat**, dans le respect du rythme, des limites et de la maturité de chacun.

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉ DU PARTICIPANT

L'inscription à la formation implique un **engagement personnel, conscient et responsable**.

Chaque participant est responsable :

- de son implication dans la formation,
- de son rythme d'apprentissage,
- de ses limites physiques, émotionnelles et psychiques,
- de ses choix et de leur mise en œuvre.

La formation ne se substitue en aucun cas à un suivi médical ou psychologique. Les contenus proposés s'inscrivent dans un cadre d'accompagnement, de relation d'aide et de développement personnel.

RÈGLES GÉNÉRALES DE COMPORTEMENT

Le participant à la formation adopte un comportement respectueux, honnête et intègre, en cohérence avec les valeurs de l'école.

Il n'est pas autorisé :

- d'introduire ou de consommer des substances illicites dans les locaux,
- de se présenter en état d'ébriété ou sous l'influence de substances altérant la vigilance,

- d'introduire des objets dangereux (armes, objets tranchants, inflammables, etc.).

Tout comportement incompatible avec le cadre de la formation pourra donner lieu à un rappel des règles, voire à une exclusion temporaire ou définitive, sans possibilité de remboursement.

PONCTUALITÉ ET ABSENCES

La ponctualité est demandée afin de préserver la qualité du cadre collectif.

Tout retard ou toute absence doit être signalé à l'enseignant dans les meilleurs délais. Les absences répétées ou non justifiées peuvent compromettre la validation du parcours de formation.

REPAS ET TEMPS DE PAUSE

Des boissons chaudes et collations peuvent être proposées durant les temps de pause.

Les repas se font dans un esprit de partage, chacun participant à l'organisation collective (auberge espagnole).

DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des activités pédagogiques, des photographies ou vidéos peuvent être réalisées.

Ces supports peuvent être utilisés exclusivement à des fins pédagogiques ou de communication de l'école (site internet, réseaux sociaux, supports d'information), dans le respect de l'image et de la dignité des participants.

Toute opposition à l'utilisation du droit à l'image devra être formulée par écrit.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La signature du présent règlement intérieur vaut engagement à en respecter l'esprit et les dispositions.

Fait à :

Le :

Signature du participant :